



**SDED52**  
 9 Rue de la Maladière  
 Bp 72006  
 52901 Chaumont  
<http://www.sded52.fr/>



**Pour en savoir plus** : Lien vers fiche SINOE : [http://www.sinoe.org/fiche\\_acteur/index/id/2647](http://www.sinoe.org/fiche_acteur/index/id/2647)

Lien vers toutes ses fiches actions : [Toutes les fiches actions de l'acteur](#)

**Typologie de l'habitat** : MIXTE

**Population** : 247386

**Mots-clés** : Ordures ménagères résiduelles | Eco-exemplarité | Associations | Manifestation | Consommation durable | Ménages / Grand public

## CONTEXTE

Dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés dans lequel le SDED 52 est engagé, le Syndicat a souhaité promouvoir l'éco-exemplarité auprès des associations organisatrices de manifestations, touchant ainsi le tissu associatif et l'ensemble des participants aux manifestations sur le territoire de Haute-Marne via ces relais.



Affiche - Consignes de l'utilisation des gobelets lors des manifestations

(Crédits de l'image SDED 52)

## OBJECTIFS RECHERCHES / RESULTATS OBTENUS

### Objectifs

- Réduction des quantités de déchets produites lors des manifestations
- Promotion de l'utilisation de la vaisselle réutilisable et plus globalement sensibilisation à la réduction des déchets

### Résultats quantitatifs obtenus

- 22 579 gobelets prêtés, avec une forte évolution du nombre de gobelets prêtés en 3 ans.
- > 2 900 en 2015 sur 8 mois,

- > 10 612 en 2016 sur 12 mois,
- > 9 067 en 2017 sur 8 mois
- Perte de gobelets : 8 %

### Résultats qualitatifs obtenus

Promotion de la réduction et de la valorisation des déchets auprès des associations.  
Développement des missions d'un ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail)

## MISE EN OEUVRE

### Année principale de réalisation

2015

### Planning / Déroulement

- 2013 : validation d'un axe de sensibilisation lors de manifestations à la réduction des déchets
- Fin 2014 - début 2015 : proposition de l'action "prêt de gobelets réutilisables" et choix de l'option "prêt + lavage" pour des questions d'hygiène
- Début 2015 : montage du projet de prêt et lavage de gobelets avec l'ESAT, rédaction des documents de suivi et conventions de prêt
- Lancement du prêt de gobelets avec communication parallèle
- Développement du projet et communication régulière via les journaux locaux et le site internet.

### Moyens humains

- Chargée de mission prévention : montage du projet, retours d'expériences et choix de la solution technique, validation avec les élus, échanges avec l'ESAT, rédaction des conventions types, documents de suivi, lien avec les associations,
- Chargée de communication : réalisation de l'affiche des "consignes" et publication dans les journaux locaux
- Ensemble des agents du syndicat : sont informés du projet afin de pouvoir renseigner les associations sur le prêt de gobelets
- ESAT : lavage des gobelets

### Moyens financiers

En plus des moyens humains :

- Achat des gobelets : 6200 € TTC pour l'achat de 20 000 gobelets, impression en quadrichromie
- Publication dans les journaux : 2400 €
- Transport, comptage, stockage, lavage des gobelets : 3000 € pour 22579 gobelets

### Moyens techniques

- Locaux de stockage des gobelets
- Moyens de lavage : lave-vaisselle industriel

### Partenaires mobilisés

ESAT

## VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

### Reproductibilité

La reproductibilité dépend de :

- la présence d'un organisme en mesure de réaliser une prestation de lavage de gobelets,
- la possibilité d'avoir des sites relais sur le territoire (trois sur le département de la Haute-Marne) pour le transport des caisses de gobelets. Le transport peut être réalisé par la collectivité ou sous-traité.

### Originalité

### Recommandations éventuelles

Un bilan du suivi des gobelets doit être régulièrement réalisé entre la collectivité et la structure en charge du lavage des gobelets.

Afin d'assurer la qualité du lavage des gobelets :

- minimiser le temps entre l'utilisation et le lavage (48h à 72h environ),
- le séchage des gobelets est une étape importante.

En cas de perte importante de gobelets, la collectivité est en droit de demander le montant des consignes, ceci afin de pousser les associations à jouer le jeu du retour des gobelets (et d'éviter des abus d'associations qui garderaient ainsi pour elles un nombre important de consignes).

### **AUTEUR DE LA FICHE**

Adeline LACHAMBRE  
adeline.lachambre@sded52.fr

### **CONTACT ADEME**

Antoine CHIRON  
antoine.chiron@ademe.fr  
Direction régionale Grand Est

**Dernière actualisation de la fiche :** Août 2017



Fiche action-résultat réalisée sur le site [www.optigede.ademe.fr](http://www.optigede.ademe.fr)

Les informations de cette fiche ont été établies sous la responsabilité de son auteur.